

Une réforme statutaire au forceps...

Inutile de rappeler que cette création statutaire s'est faite dans la douleur et la violence. Pour beaucoup, elle a été vécue comme une humiliation et a entraîné une véritable perte de confiance entre un groupe d'agents et leur administration. Alors que la réforme statutaire des éducateurs est finalement passée sans heurts, celle des cadres intermédiaires a connu une véritable levée de boucliers. **Une mobilisation qui a duré plusieurs mois et soutenue uniquement par deux organisations syndicales, dont la CGT PJJ.**

... sans réelle reconnaissance ...

S'il était impératif d'établir une véritable reconnaissance statutaire pour ces missions d'encadrant, plus de 10 ans après l'apparition de cette fonction, l'administration a fait le choix, une fois de plus, d'une réforme au rabais, sans réelle reconnaissance salariale ni d'expérience de ces professionnels, **alors que d'autres solutions étaient possibles.** Si les raisons leur appartiennent, c'est certainement pour ne pas abandonner des missions qu'ils affectionnent particulièrement, que la majorité de ces agents a finalement candidaté à contre-cœur sur ce nouveau corps.

... et en toute opacité

Comme nous l'avions prédit, la mise en œuvre de la « commission d'affectation » s'est tenue dans la plus totale opacité. Il a d'ailleurs fallu plusieurs relances de notre part ainsi qu'une question formelle **de la CGT PJJ** dans sa déclaration liminaire au Comité Technique Central du 18 novembre dernier, pour qu'enfin la DPJJ donne aux OS toutes les informations demandées et notamment celles concernant la part des CSE dits « non-fonctionnels » ayant validé la formation de RUE ainsi que la part de ceux étant missionnés sur un poste de RUE au moment des travaux de la commission de sélection !

La maltraitance institutionnelle se poursuit

Jusqu'à présent, ces agents étaient représentés à la CAP des CSE. Malgré nos remarques et nos propositions, la DPJJ a validé que la CAP des Directeurs de service serait compétente pour défendre les nouveaux CADEC jusqu'aux prochaines élections professionnelles de décembre 2022. **Et tant pis si aucun des syndicats élus, entre autres par ces agents, n'est représenté dans cette CAP !** C'est assez ironique de voir que les CADEC vont être représentés par une organisation syndicale non élue par ces agents et qui n'a d'ailleurs pas soutenu le mouvement des RUE. Il est donc important que les CADEC puissent avoir le choix de désigner leurs représentants. Pour information, à partir de 2022, les CAP seront par catégorie et non plus par corps.

La CGT PJJ appelle l'administration à proposer une modification du décret de création du corps des CADEC afin que de nouvelles élections soient possibles dès janvier pour ce corps. De même, la CGT PJJ demande toujours la création d'un 3^{ème} grade non-fonctionnel. Enfin, la CGT PJJ attend que la DPJJ organise une véritable consultation avec les agents et les organisations syndicales pour un règlement d'emploi réaliste, favorisant l'encadrement de 1^{er} plan.

Quelques chiffres

- ➔ 11 RUE n'ont pas candidaté.
- ➔ Sur 687 candidats, 459 étaient affectés sur un poste relevant des fonctions visées par le statut : 387 RUE, 39 conseillers techniques, 27 RLC, 6 rédacteurs. Les 228 autres étaient « non-fonctionnels ».
- ➔ 67 candidats ont été auditionnés par la commission.

Résultats :

552 candidats ont été retenus dont 94 agents dits hors fonctions visées. Seuls 84 d'entre eux ont validé le processus en choisissant 30 postes dans la liste des 98 proposés. *La DPJJ assure que 71 d'entre eux ont obtenu un poste correspondant à leur choix 1 à 4 et qu'aucun n'a eu un poste au-delà du choix 13.* Parmi ces 94 agents, 25 agents étaient missionnés RUE et 55 agents avaient validé la formation RUE depuis 2012.